

**SIRP SAINT-GENES / VENSAT**  
**DOCUMENT DE TRAVAIL**  
**REUNION ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2021**  
**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un le cinq du mois de juillet,  
Le Comité du SIRP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VENSAT,  
sous la présidence de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente.

Nombre de membres afférents au comité : 12  
Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents :  
Date de convocation du Comité : 29/06/2021

**PRESENTS** : BILLEBAUD Brigitte, BROULT Marilyn, CHALUT Carole, CHARTIER Ornella,  
DUMARCHEY Guylaine, BILLANT Marie-Laure, MONNET Clotilde

**EXCUSES avec pouvoir**: FALIGUERHO Daphné, CODINO Allison

**ABSENTS**: MAS Gilles, GRUET Odile, HEBRARD Eloïse, JULIEN Emilie, REDON Julien

**SECRETAIRES** : CHASSAGNE Nadine et CHARTIER Ornella

## **I – OPTIMISATION DE LA GARDERIE**

Une étude de fréquentation de la garderie a été réalisée, afin d'optimiser au mieux ce service.

Dorénavant la garderie se déroulera sur le site de **Vensat uniquement**. En effet, tout le personnel SIRP sera mobilisé sur ce lieu.

**La navette du bus d'une école à une autre sera gratuite pour les enfants inscrits à la garderie.**

Afin de répondre au plus près de vos besoins, trois modalités s'offrent à vous.

### MODALITÉ 1

**Inscription annuelle :**

Vous fréquentez de manière régulière et conséquente la garderie.

**Tarif :**

2,35€ par jour et par enfant.

Coût 330 euros à l'année.

33 euros par mois.

### MODALITÉ 2

**Inscription mensuelle :**

Vous fréquentez la garderie de façon conséquente en temps mais de manière irrégulière.

Tarif :

2,5€ par jour et par enfant.

Coût à l'année 352,50€.

Calendrier mensuel ci-dessous (en fonction des jours effectifs de garderie).

<b>Calendrier paiement mensuel pour l'année 2021-2022</b>										
MOIS	<i>Sept</i>	<i>Oct</i>	<i>Nov</i>	<i>Déc</i>	<i>Janv</i>	<i>Févr</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin /Juill</i>
Jours effectifs	17	13	14	10	17	8	18	9	16	19
	Tarif en euros (2,50€/jr)									
Pour un enfant	42,5	32,5	35	25	42,5	20	45	22,5	40	47,5

Inscription au plus tard le 20 de chaque mois.

### MODALITÉ 3

Sans inscription :

Pour une situation d'urgence ou à titre exceptionnel.

Tarif :

1,80€ la première heure ;

3,3€ au-delà.

Nous avons voté pour à l'unanimité sous réserve de la validation du Conseil Régional concernant la navette.

- **BUS**

Les changements au niveau de la garderie impactent le service bus. Aussi, les nouvelles modalités ne seront validées qu'après validation du conseil Régional.

Projet :

La tournée du bus se déroulerait de cette façon :

-le matin :

- tournée de ramassage des enfants près de chez eux ;
- Dépôt à l'école de Vensat ;
- Navette garderie entre Vensat (8H40) et St Genès (dépôt 8h50) (gratuite pour les enfants inscrits à la garderie).

-le soir :

- Départ 16h40 de St-Genès-du-Retz navette garderie jusqu'à Vensat (gratuite pour les inscrits à la garderie) ;
- Tournée de dépôt des enfants près de chez eux.

## **II – ETUDE DE CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LES REPAS DE CANTINE**

La convention avec l'EPHAD est valide pour l'année scolaire 2021-2022.

Deux représentantes du SIRP se proposent pour faire les démarches nécessaires à l'étude d'un nouveau prestataire pendant cette année.

## **III – ETUDE DE LA TARIFICATION SOCIALE POUR LA CANTINE**

Dans le cadre de la stratégie de lutte nationale contre la pauvreté, en lien avec la crise sanitaire que nous sommes en train de vivre, le SIRP a décidé de mettre en place une tarification sociale pour la cantine scolaire.

Tranches	Quotient familial (QF)	Tarif à votre charge	Participation Etat (en €)	Prix repas (en €)
1	De 0 à 499	0,80€	3€	3,80€
2	De 500 à 1699	1€	3€	4€
3	A partir de 1700	4€	/	4€

Lors de l'inscription, merci de fournir une attestation de Quotient Familial (QF) afin de bénéficier de tarifs réduits.

## **IV- CONVENTION D'ADHESION DES COLLECTIVITES LOCALES AUX MISSIONS RELATIVES A LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL**

La convention avec le Centre de Gestion permettant à la commune de satisfaire aux obligations de veille à la santé et à la sécurité au travail des agents est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Cette convention pour 3 ans, implique une participation financière de 102 €/an.

Madame La Présidente propose au vote l'adhésion à cette convention.

## **V – CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE**

La convention avec le centre de gestion permettant à la commune de bénéficier de l'appui juridique et technique en matière de gestion des situations d'inaptitude physique des agents, et arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Cette convention implique une participation de 50 €/an dans la mesure où il y a moins de 5 agents titulaires.

Madame La Présidente propose au vote l'adhésion à cette convention.